



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Interdiction des pesticides

Question au Gouvernement n° 877

Texte de la question

INTERDICTION DES PESTICIDES

Mme la présidente . La parole est à Mme Marie-Charlotte Garin.

Mme Marie-Charlotte Garin . Ma question s'adresse au ministre de la santé puisque, pour les ministres de l'agriculture ou de la transition écologique, la cause est perdue.

Il y a quelques jours, à Genay, dans le Rhône, l'usine BASF a été prise la main dans le sac. Des militants y ont découvert 250 kilos de Fastac, un pesticide pourtant interdit depuis 2020.

Pendant ce temps, dans seize communes du Grand Est, l'eau du robinet est devenue impropre à la consommation pour cause de contamination massive aux PFAS – des taux jusqu'à vingt-sept fois plus élevés que la limite légale. Résultat : des communes vont devoir acheter de l'eau en bouteille. Bienvenue dans la France du XXI^e siècle !

D'ailleurs, l'eau en bouteille ne vaut pas mieux. On sait maintenant que Nestlé Waters et Alma ont eu recours, avec la complicité de votre gouvernement, depuis au moins 2021, à des traitements interdits pour purifier leurs eaux dites minérales.

À chaque fois, la mécanique est la même : d'un côté, des lobbys puissants, financés, organisés et, de l'autre, des responsables politiques qui se couchent, complices des lobbys industriels. Et au milieu : des milliers de victimes du cancer.

Nous assistons à une nouvelle étape de ce processus qui repose sur une complicité organisée : le vote de la loi Duplomb – que l'on devrait plutôt appeler la loi poison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs du groupe GDR.*) Alors que les agriculteurs demandent des revenus décents, on leur propose une bonne dose de pesticides dans le sang.

Monsieur le ministre, on n'a jamais autant parlé de prévention du cancer et on n'a jamais autant protégé ceux qui l'alimentent. Alors qu'un nombre historique de cas est atteint dans notre pays, vous choisissez, en conscience, d'ouvrir le robinet de la pollution. On déplore 2 200 nouveaux cas de cancers pédiatriques chaque année. Je vous parle d'enfants qui n'ont jamais fumé, jamais bu, jamais travaillé dans une usine ou dans un champ. Ils ont simplement grandi à l'ombre de vos renoncements. (*Applaudissement sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et SOC.*)

Pourtant, pas d'inquiétude ! Comme nous l'a dit une collègue en commission, nous avons de la compassion pour les victimes – on distribuera même des rubans roses à l'Assemblée en octobre.

Or le cancer n'est pas inévitable. Le cancer est politique. Les lois que nous votons ici l'alimentent, l'engraissent.

Ma question est donc posée autant à chacun de mes collègues qu'à vous, monsieur le ministre : entre les lobbys industriels et la santé de nos concitoyens, que choisissez-vous ? *(Les députés du groupe EcoS se lèvent et applaudissent. - Les députés des groupes LFI-NFP et SOC ainsi que plusieurs députés du groupe GDR applaudissent également.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins.

M. Yannick Neuder, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins . Le médecin que je suis est naturellement soucieux de la santé des Français. Je ne suis soumis à aucun intérêt de lobby.

Mme Danielle Simonnet . Êtes-vous contre ces lobbys ?

M. Yannick Neuder, ministre . Vous avez tout d'abord évoqué les filtres utilisés par Nestlé Waters pour la source Perrier. Certes, si les eaux sont contaminées par des matières fécales, elles sont impropres à la consommation. Cependant, je rappelle qu'en l'espèce, l'origine du débat n'est pas liée à une contamination mais à une usurpation, à un trouble du point de vue commercial puisque c'est l'appellation d'eau minérale naturelle qui est contestée.

Le problème était tout autre : des filtres avaient été placés, qui ôtaient à l'eau son caractère minéral. Il s'agissait donc d'un mensonge et d'une usurpation commerciale.

S'agissant des PFAS, je suis d'accord avec vous, madame la députée. Plus on va en trouver, mieux on saura les doser et mieux on appliquera le principe de précaution. Je suis tout à fait favorable à ce que nous puissions respecter à la lettre, à partir du 1er janvier 2026, la réglementation sur les PFAS. Il faudra naturellement, conformément au principe pollueur-payeur, interdire les émissions et aider les collectivités locales chargées de la gestion de la ressource en eau et de l'assainissement – généralement les agglomérations – à faire baisser les taux de PFAS dans les eaux afin de rendre celles-ci propres à la consommation, avec des filtres à charbon et des systèmes de dilution.

Pour ce qui est de la proposition de loi Duplomb, je vous ferai la réponse que j'ai déjà prononcée au Sénat : il s'agit simplement de remettre la France au même niveau de précaution que les autres pays européens. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe EcoS.)*

Mme Marie-Charlotte Garin . Et les victimes ?

M. Yannick Neuder, ministre . Je finis, madame la députée ! Dès que nous disposerons des études de l'Anses prouvant la réalité des effets anticipés, nous interdirons tous les pesticides. D'ici à quelques semaines, il est d'ailleurs possible que j'interdise d'autres molécules dont l'impact a été démontré par des études médicales fondées sur des données probantes. *(Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de M. le ministre. – Exclamations sur quelques bancs du groupe EcoS.)*

Mme la présidente . Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Mme Danielle Simonnet . Vous n'avez rien dit, franchement !

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Charlotte Garin](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 877

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 juillet 2025